

Conditions Générales de Ventes ASAP-69 SCOOTERS

Art. 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES. OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES

Toute commande est soumise aux présentes conditions réputées acceptées par le client du fait de leur mention sur nos documents commerciaux et site internet.

Les présentes conditions prévalent sur toutes les autres, sauf dérogations écrites et spéciales de notre part. Il en résulte que le seul fait d'expédier un envoi ou d'accepter une livraison, d'être transporté en véhicule motorisé à 2 roues, entraîne automatiquement l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales.

Art. 2 : PRESTATIONS GENERALES

A) Services

ASAP-69 SCOOTERS s'adresse aux entreprises et aux particuliers, et leur propose 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sur réservation :

- le transport de personne en véhicules motorisés à deux roues en vue de les mener d'un point de départ à la destination de leur choix. Le service peut être réservé par les clients pour une exécution immédiate ou pour une exécution programmée.
- le transport express de plis, de colis et de marchandises emballées et conditionnées (§ Art. 3). Pour le transport à 2 roues pour des marchandises n'excédant pas 30 Kg et une taille d'environ 55x35x25 cm.

B) Périmètre de l'activité

Les services « Personnes » et « Fret » sont réalisés au départ de Lyon, vers le réseau urbain, la région et ainsi que toute la métropole, sans franchissement de frontière (hormis Monaco).

Les transports de marchandises peuvent être réalisés en véhicules motorisés à 2 roues ou si besoin, en véhicules de moins de 3,5 T.

ASAP-69 SCOOTERS se réserve le droit de ne pas réaliser ou proposer des prestations pour quelques raisons que se soient.

Art. 3. TRANSPORT DE PERSONNES

A) Prestations

ASAP-69 SCOOTERS s'engage à mettre tout en œuvre pour mener son passager à destination dans les meilleurs délais avec les conditions de sécurité et de confort optimales.

Pour des raisons de sécurité, ASAP-69 SCOOTERS se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une course pour un client n'acceptant pas les consignes de sécurité qu'ASAP-69 SCOOTERS s'engage à respecter (Code de la route, règles de sécurité, conditions climatiques, etc.)

ASAP-69 SCOOTERS se réserve le droit de faire sous-traiter son activité auprès d'un prestataire garantissant le même niveau de qualité, de sécurité et de prestation qu'ASAP-69 SCOOTERS s'engage à garantir.

Le passager ne peut transporter avec lui (sauf accord préalable et décharge de responsabilité) d'animaux, de substances inflammables, explosives, corrosives, toxiques, d'objets dangereux ou interdits, etc.

B) Réservation

Aucune réservation ne peut être prise en compte sur un seul et unique appel téléphonique : la réservation d'une course est effectuée ou confirmée par le client obligatoirement de manière écrite (Formulaire du site internet, e-mail, Fax, SMS).

Toute réservation est effectuée sous réserve de la disponibilité d'un véhicule susceptible d'être affecté par ASAP-69 SCOOTERS à la réalisation du service. ASAP-69 SCOOTERS accuse réception de la réservation par e-mail, Fax ou SMS et confirme cette disponibilité. En cas d'indisponibilité de véhicule, le client est invité à renouveler sa demande ultérieurement.

Le client doit obligatoirement donner, lors de sa réservation, toutes les informations indispensables au bon déroulement de la prestation commandée (Nom, Téléphone, Adresses précises, tailles, bagages, horaires, etc.)

L'annulation, ou la modification d'une réservation doit être effectuée (e-mail, Fax, SMS) au plus tard deux heures avant l'heure de prise en charge prévue. A défaut le prix de la course réservée sera à régler à hauteur de 50% du prix TTC. Si annulation dans l'heure précédent la prise en charge, la course réservée sera à régler à hauteur de 80% du prix TTC.

C) Attente / retards

Après 15 minutes d'attente au lieu de rendez-vous de prise en charge et sans information concernant le passager, le pilote sera en droit de considérer que la réservation a été annulée. Le service commandé sera facturé à 100% du prix de la course prévue.

Temps d'attente en Gares, Aéroports : si plus de 15 minutes d'attente par rapport à l'heure d'arrivée prévue de l'avion ou du train, facturation de 5,00€ par tranche de 5 minutes.

Un éventuel retard à l'arrivée ou temps d'acheminement plus long que prévu suite à une raison indépendante de sa volonté (embouteillages, accident, conditions météo exceptionnelles, déviations, etc.) ayant pour conséquence de faire subir au client un préjudice au client ne peut être retenu contre ASAP-69 SCOOTERS.

D) Règlement des prestations

Le règlement des courses (tarifs forfaitaires) se fait avant la course. Règlements acceptés : Espèces, chèques et facturation à terme. Les assurances, carburant et service conducteur sont inclus dans les tarifs H.T. d' ASAP-69 SCOOTERS (TVA à 5,5%).

Les péages, heures d'attentes ou kilomètres supplémentaires non prévus dans le devis ou la prestation prévue seront facturés en plus. Le temps et le kilométrage sont comptés au départ de Lyon centre (Bellecour).

Toute dégradation intentionnelle ou non du matériel (véhicule, équipement, tiers...) sera facturée.

Art. 4 . TRANSPORT DE PLIS / COLIS / MARCHANDISES

A) Poids et Volume

Le poids unitaire et le volume de chaque colis doit être compatible avec le type de véhicule.

Les marchandises suivantes sont refusées (sauf accord préalable) : animaux vivants, denrées périssables soumises à des conditions particulières de transport, métaux précieux, bijoux, pierres précieuses, papiers de valeurs et papier monnaies, matières dangereuses ou infectées visées par l'arrêté ministériel du 15 avril 1945 et les textes modificatifs, réponses aux appels d'offres.

B) Dommages aux colis transportés. Limitation de responsabilité

En cas de perte ou d'avarie, l'indemnité payée par la société ASAP-69 SCOOTERS pour tous les dommages justifiés ne pourra en aucun cas excéder 22,87 Euros par kilo pour chacun des objets contenus dans l'envoi avec un maximum de 200,00 Euros par colis manquant, endommagé ou avarié, et ce quel qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur.

En toute hypothèse, le montant global de l'indemnité sera plafonné à 1.000,00 Euros par transport.

Pour toute garantie supérieure à ce montant, l'expéditeur doit souscrire une assurance spéciale.

En cas de pertes ou d'avaries, le dommage constaté devra être adressé dans les trois jours, non compris les jours fériés, qui suivent celui de la réception des marchandises. Toute action judiciaire doit être intentée dans l'année qui suit la livraison ; toutefois, la société ASAP-69 SCOOTERS ne saurait être tenue responsable en cas de forces majeures ou d'événements imprévisibles.

Les opérations de manutentions sont effectuées sous responsabilité du donneur d'ordre.

Sont à la charge de l'expéditeur le conditionnement, l'emballage, le marquage et le calage dans le colis. Seuls des plis et colis non endommagés seront pris en charge par ASAP-69 SCOOTERS.

C) Retard de livraison

Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas donner droit à une indemnisation supérieure au prix du transport.

D) Prix

Les opérations de transport sont facturées au tarif en vigueur au moment de leur exécution, un exemplaire des tarifs étant tenu à la disposition des clients.

Tous les paiements sont effectués au comptant à la facture ou aux échéances fixées contractuellement (maximum 30 jours).

En cas de retard de paiement, toute somme due non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au versement intérêt de retard aux taux d'escompte de la Banque de France au jour de la facturation. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement. Tout prélèvement rejeté par le fait de l'incapacité du débiteur à honorer la créance présentée fera l'objet d'une facturation supplémentaire de 11,43 Euros H.T.

La Société ASAP-69 SCOOTERS pourra cesser toute prestation, si bon lui semble et de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés au client défaillant.

E) Réclamations

Dans tous les cas les réclamations du destinataire doivent parvenir à la Société ASAP-69 SCOOTERS dans un délai de 3 jours ouvrables par courrier recommandé avec accusé de réception, et des réserves doivent avoir été faites préalablement au moment de la livraison, de manière précise et complète sur le bordereau de livraison présenté au destinataire.

Les tribunaux de Lyon seront seuls compétents en cas de litige quelle qu'en soit la nature.